

Attention ! Faux document ING

LIVRET ING
LION PREMIUM



La banque qui s'investit pour moi



LIVRET ING LION PREMIUM

Co-souscription avec dénouement au 1er décès

La co-souscription n'est possible que pour les couples mariés. Le versement du capital au second décès n'est possible que dans le cadre de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant ou en présence d'une clause de préciput comprenant les contrats d'assurance. Dans ce cas une copie du contrat de mariage doit être jointe au bulletin de souscription.

Souscripteur

Identification

Mme Mlle M. Nom Prénom

Adresse de la résidence principale

Rés., bât., apt..... Lieu-dit/Hameau

Code postal : Localité Pays

Tél domicile..... Tél. portable : Adresse e-mail

Résidence fiscale, si
différente.....

Adresse professionnelle, si hors de France.....

Pièce d'identité produite

Nature N°

Délivrée le à Nationalité

Nom de l'autorité ou de la personne qui l'a délivrée ou authentifiée.....

Informations personnelles

Date de naissance : Lieu de naissance Célibataire Marié(e) Divorcé(e)

Veuf(ve) Partenaire lié par un Pacte Civil de Solidarité Concubin(e)

Régime matrimonial

Profession précise.....

Agriculteur exploitant Artisan, commerçant et chef d'entreprise Cadre, professeur, prof. libérale, scientifique ou artistique

Profession intermédiaire Employé Ouvrier Retraité Autre personne sans activité professionnelle

Régime social S.S. T.N.S. Agricole

Tranche de revenus annuels du foyer

Inférieure à 50 k€ De 50 k€ à 80 k€ De 80 k€ à 120 k€ De 120 k€ à 160 k€ De 160 k€ à 300 k€ Plus de 300 k€

Tranche de patrimoine

Inférieure à 150 k€ De 150 k€ à 750 k€ De 750 k€ à 1,5 M€ De 1,5 M€ à 5 M€ De 5 M€ à 15 M€

Bénéficiaires en cas de décès (cochez la case correspondant à votre choix)

Le conjoint (*), ni divorcé, ni séparé de corps, à défaut son partenaire avec lequel il est lié par un Pacte Civil de Solidarité, à défaut les enfants nés ou à naître (*), vivants ou représentés, par parts égales, à défaut les héritiers (*).

Clause libre

Performance et rendements garantis

Durée du Contrat:

3 mois 6 mois 12 mois 24 mois

Taux d'intérêt garanti: +6.45% net (impôts et charges déjà réglés); +0.10% mensuel sur fonds en livret disponibles

Disponibilité des fonds: Constante, minimum sur livret: 500 euros..

Périodicité des rendements à percevoir par virement bancaire:

à terme

Le présent contrat est établi pour un investissement d'un montant de :

Montant en lettres: Montant en chiffres: Min. 500 euros

Les garanties s'appliquant à vos actifs financiers sont à déterminer par le souscripteur, et sont détaillées en plusieurs catégories.

Prime d'ouverture de compte:

Le taux promotionnel sur les trois premiers mois est de:

Bienvenue: +0.10% de votre 1er versement en crédit sur votre capital

Valable jusqu'au:

30.08.2023

Frais de clôture de compte: 0 euro

Dispositions légales

Date d'effet

Le contrat est conclu au moment de l'émission du contrat par ING Bank, après l'apposition de la signature du souscripteur sur le « Bulletin de souscription » dûment complété, l'encaissement de la prime initiale (ou unique) et l'acceptation de ING Bank. Il prend effet à la date mentionnée au contrat.

Origine des fonds

Lutte contre le blanchiment d'argent / Évasion fiscale.
Le souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des co-souscripteurs, déclare, garantit et certifie à ING Bank que tous les montants investis dans ce contrat ont été ou seront correctement déclarés aux autorités fiscales compétentes du ressort de sa résidence habituelle aux fins d'imposition et/ou de tout autre ressort si nécessaire approprié conformément aux lois et règlements applicables, et qu'aucun de ces fonds ne provient directement ou indirectement, d'activités et de sources illégales et/ou de l'évasion fiscales.
Le souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des co-souscripteurs, autorise le courtier à transmettre à ING Bank les informations relatives à l'origine des fonds qu'il souhaite investir dans le contrat.

Modalités de règlement

Le règlement s'effectue au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription (ou quote-part du prix en démembrement) x nombre de parts /fractions de part. Remplir en toutes lettres les mentions correspondantes (nombre de parts et montant souscrit). Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement.

Protection des données

ING Bank, en tant que responsable du traitement des données, précise que les données communiquées dans le présent bulletin de souscription pourront être utilisées en vue d'un traitement à des fins statistiques, pour toutes opérations visant la gestion du contrat, et/ou tout autre produit d'assurance sollicité par le souscripteur, ou en cas de co-souscripteur, chacun des co-souscripteurs, ou en vue du respect de la législation en vigueur. Dans le cas où toutes les informations nécessaires ne seraient pas communiquées, nous ne pourrions pas traiter votre demande. Conservation des données: Nous conservons toutes données à caractère personnel communiquées dans ce bulletin de souscription nécessaires à toutes opérations visant la gestion du contrat. Après expiration du contrat, les données à caractère personnel seront conservées pour des raisons d'audit, d'application des règles comptables et pour le respect de toute règle ou législation applicable en vigueur. Toute donnée à caractère personnel communiquée sera traitée avec la plus grande confidentialité. Communication des données: À l'intermédiaire auprès duquel le souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des co-souscripteurs, a souscrit ce contrat. À d'autres entités, membres ou non de ING Bank, qu'elles soient ou non situées dans l'Espace Économique Européen.
ING Bank ne transmettra pas à des tiers les données à caractère personnel que si cela devenait nécessaire pour la gestion du contrat, pour un traitement à des fins statistiques ou afin de respecter les lois ou règlements en vigueur applicables à ING Bank dans l'exercice de ses fonctions en vertu du présent document, ou après avoir reçu votre accord.

Si nous transmettons vos données personnelles en dehors de l'Espace Économique Européen, nous respecterons la législation applicable en matière de protection des données aux autorités de contrôle ou gouvernementales compétentes conformément aux lois en vigueur et conformément aux demandes formulées.

Vos droits: Le souscripteur, ou en cas de co-souscription, chacun des co-souscripteurs, dispose d'un droit d'accès et de rectification, de modification, de suppression et de restitution auprès de ING Bank à l'adresse indiquée ci-dessous pour toute information le concernant.

Déclaration sur l'origine des fonds

Dans le cadre des dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. Il conviendra de joindre au présent bulletin, les pièces justificatives si le versement dépasse 125 000 euros.

Frais d'entrée

Lors de chaque versement de prime, ING Bank prélève des frais d'entrée sur la prime payée, tels que spécifiés dans le « Bulletin de souscription » ou dans les demandes de versement complémentaire. Ces frais d'entrée s'élèvent à 0 %.

Frais de gestion

Les frais de gestions annuels applicables à l'encours du contrat, s'élèvent à 0,00% par an.

Disponibilité de l'épargne & Plafond

À tout moment, le souscripteur peut retirer tout ou partie de son contrat. Le retrait partiel ou total correspond au prélèvement d'une partie ou de la totalité des fonds sélectionnés dans le contrat. Le rachat partiel ne peut ni être d'un montant inférieur à 500 euros.

Modalités et fonctionnement

La date d'ouverture du compte à terme est celle du versement de la souscription sur le compte de la chambre de compensation désignée par ING Bank, un de nos partenaires financiers en Europe, donc en zone SEPA.

Dans le cas d'une clôture par anticipation de la part du client avant le terme de son contrat, des frais de fermeture de compte seront réclamés selon les modalités du contrat établi.

Gestion de fonds

La stratégie d'investissement du support vise à combiner le meilleur rendement possible avec la sécurité exigée par la garantie octroyée. Toute allocation de plus de 130 000 euros dans le support à taux garanti nécessite l'approbation préalable de ING Bank.

Dispositions légales

Définition

Le livret de souscription ING Bank est un livret sur lequel les sommes déposées par le titulaire sont disponibles pendant toute la période déterminée précisée aux conditions particulières. En revanche, le titulaire peut ouvrir autant de comptes à terme qu'il le souhaite.

Désignation des bénéficiaires

Seul le souscripteur a le droit de désigner un ou plusieurs bénéficiaires. Ce droit ne peut être exercé ni par son conjoint, ni par ses représentants légaux, ni par ses héritiers ou ayants cause, ni par ses créanciers. La désignation des bénéficiaires se fait dans le « Bulletin de souscription » ou ultérieurement par avenant au contrat. La désignation peut également être effectuée par acte sous seing privé ou par acte authentique. Le souscripteur peut modifier cette désignation bénéficiaire. Tout changement ultérieur est fait par écrit à l'attention de ING Bank et est matérialisé par l'émission d'un avenant.

Compte support

Le compte support "compte de versement" est le compte depuis lequel est émise la somme à déposer sur le compte à terme, et vers lequel sont envoyés les dividendes du livret, ou la restitution du capital à échéance. En désignant ce compte, le titulaire certifie être en pleine possession des fonds au crédit de ce compte, et déclare que ces derniers ne sont pas issus d'une activité illicite, ou du soutien à une activité illicite. La désignation de ce(s) compte(s) peut être modifiée par son titulaire par écrit simple (1) jour ouvré avant la date d'échéance normale ou anticipée du compte à terme.

Clôture

Le compte épargne peut être clôturé sans préavis par son titulaire ING Bank se réserve le droit de clôturer le Livret à tout moment par lettre recommandée avec Accusé de Réception moyennant un préavis de 4 jours. En cas de clôture, le titulaire recevra comme solde du placement, le capital et les plus-values acquises.

Assurance et désengagement

ING Bank, met en place une assurance recouvrement, par le biais de la chambre de compensation vous désengageant financièrement de cette opération dans le cas d'un retournement des marchés financiers et/ou de faillite de notre établissement.

Garantie des dépôts

Les dépôts et autres fonds remboursables sont couverts par le mécanisme de garantie géré par l'Autorité des Marchés Financiers irlandais et français, par le biais du "Fond de Garantie Nationale" garantiront et couvriront les fonds jusqu'à 100.000,00 € selon ces mêmes dispositions légales.

La ING Bank ne dispose pas des capitaux de ses clients autrement que pour des opérations d'achat ou de vente en leur nom, et ses comptes font l'objet d'un audit mensuel.

Le titulaire peut, à tout moment accéder aux comptes consolidés ING Bank par simple demande.

La Banque de France désigne la banque de compensation réceptrice avant de rétrocéder les fonds sur le compte ségrégué, prévu pour cet effet et établi au nom de l'investisseur pour faciliter les normes de sécurité engagée sur ce schéma financier, pour rappel, les comptes sont mis en place à des fins de protections des transferts effectués en Euros et vous protège en cas de faillite de la plateforme.

En cas de "dépôt exceptionnel temporaire" (somme provenant d'une succession, d'une donation, de la vente d'un bien immobilier, du versement d'une indemnité de licenciement ou de départ à la retraite...), ces fonds sont garantis jusqu'à 500.000.00 euros.

Disponibilité de l'épargne & Plafond :

Veillez désigner ci-après le(s) bénéficiaire(s) qui recevront le capital décès éventuellement disponible. La désignation du ou des bénéficiaire(s) devient irrévocable en cas d'acceptation par le(s) bénéficiaire(s) (sauf cas de révocation du bénéficiaire légalement permise), sous réserve que cette acceptation ait été effectuée avec votre consentement conformément aux dispositions prévues à l'article L.132-9 du Code des assurances. En cas de décès de l'assuré (ou, en cas de co-souscription, en cas de décès du dernier co-souscripteur survivant), les personnes suivantes seront considérées comme le(s) bénéficiaire(s) du capital décès éventuellement disponible:

Dans l'ordre ci-après, les personnes suivantes:

Le conjoint de l'assuré, non divorce, non séparé de corps (ou, en cas de co-souscription, le co-souscripteur vivant), à défaut, les enfants nés ou à naître de l'assuré (ou, en cas de co-souscription, du dernier co-souscripteur survivant), par parts égales entre eux, en cas de décès de l'un d'eux, la part du défunt revenant aux héritiers de ce dernier, et en cas de renonciation de l'un d'eux, la part du renonçant revenant aux enfants de ce dernier, à défaut, les héritiers de l'assuré (ou, en cas de co-souscription, du dernier co-souscripteur survivant).

Autre(s) bénéficiaire(s)

Signature:

Le souscripteur (ou en cas de co-souscription, chacun des co-souscripteurs) certifie sur l'honneur:

Que les sommes qui sont ou seront versées par ses soins au titre de contrat n'ont pas d'origine délictueuse au sens des articles L.561-1 suivant le Code monétaire et financier, 324-1 et suivant les articles 421-2 et 421-5 du Code pénal, 415 du Code des douanes, relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes et déclare être pleinement informé du fait que ING Bank est soumis, en sa qualité d'organisme financier, aux obligations légales issues principalement du code monétaire financier, et notamment à une obligation de déclaration en cas de soupçon auprès du service TRACFIN.

Le bulletin de souscription est établi sur la base des informations fournies par l'investisseur et s'engage à respecter les clauses résumées dans ce contrat. Par ailleurs, la durée a été prédéfinie dans ce contrat et ne prévoit en aucun cas une reconduction tacite, l'investisseur aura le choix de reconduire ou non le présent contrat dans un délai de 72 heures maximum avant la date d'échéance.

Signature du souscripteur:

Signature du co-souscripteur:

.....
 Lu et approuvé

.....
 Lu et approuvé

Merci de compléter votre dossier avec :

Pièce d'identité en cours de validité
Justificatif de domicile de moins de 3 mois
RIB (relevé d'identité bancaire)



ING European Financial Services PLC
Level 6, .1 Block 4 Dundrum Town Centre, 16 Sandyford Rd, Dundrum, Dublin, Ireland